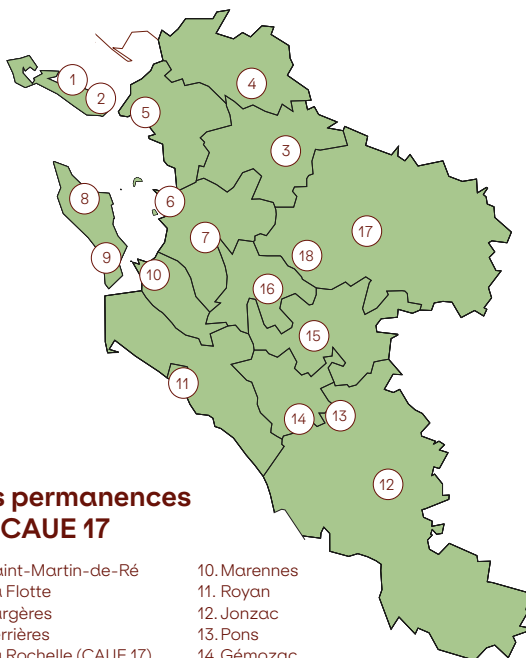


Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17) est une association ayant pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Une de ses missions consiste à conseiller gratuitement les particuliers dans leurs projets de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement.

Comment prendre rendez-vous ?

Pour connaître le jour et le lieu de la prochaine permanence sur votre secteur et pour prendre rendez-vous, **contactez le CAUE 17 au 05 48 17 25 00.**



Les permanences du CAUE 17

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Saint-Martin-de-Ré | 10. Marennes |
| 2. La Flotte | 11. Royan |
| 3. Surgères | 12. Jonzac |
| 4. Ferrières | 13. Pons |
| 5. La Rochelle (CAUE 17) | 14. Gémovac |
| 6. Fouras | 15. Saintes |
| 7. Rochefort | 16. Saint-Porchaire |
| 8. Saint-Georges-d'Oléron | 17. Saint-Jean-d'Angély |
| 9. Le Grand-Village-Plage | 18. Saint-Savinien |



CAUE 17
85, boulevard de la République
CS 81076
17076 La Rochelle Cedex 09

05 48 17 25 00
contact@caue17.fr

Horaires d'ouverture :

Le lundi : 13h30 - 17h30
Du mardi au jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h30
Le vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h

www.caue17.fr



Des conseils
personnalisés pour
construire, rénover,
agrandir, aménager

Gratuit
Sur rendez-vous

Un projet...
Des conseils!

Comment le CAUE 17 peut-il m'aider ?

Le plus en amont possible de votre projet, consultez un architecte conseil du CAUE 17.

Il sera en mesure de :

Vous guider dans le projet architectural

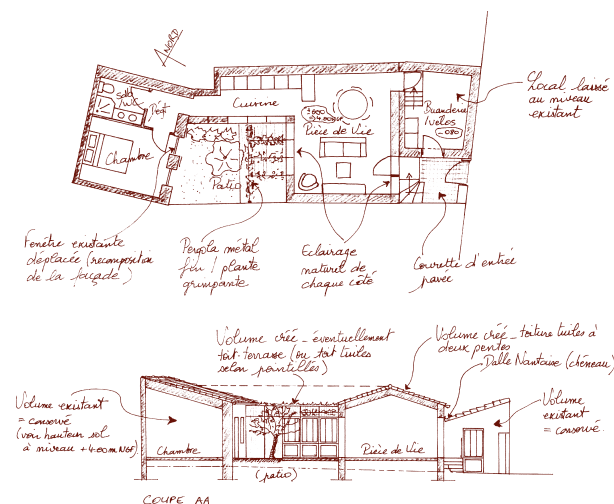
- Écriture architecturale à privilégier
- Implantation du projet et intégration dans le site environnant
- Choix de la volumétrie et des percements en fonction du terrain, de son orientation, des accès...
- Conception d'un projet d'aménagement : division parcellaire, lotissement, camping, aire de loisirs...

Vous conseiller sur les techniques de construction ou de restauration

- Choix des matériaux, des couleurs
- Méthodes et techniques de restauration
- Informations générales sur l'amélioration des performances énergétiques (chauffage, isolation, bioclimatisme...)
- Nouvelles approches de construction (matériaux biosourcés et géosourcés, réemploi...)

Vous informer sur la réglementation

- Règlements d'urbanisme et principes de construction
- Démarches administratives et étapes du projet : déclaration préalable, permis d'aménager ou de construire, métiers à mobiliser...



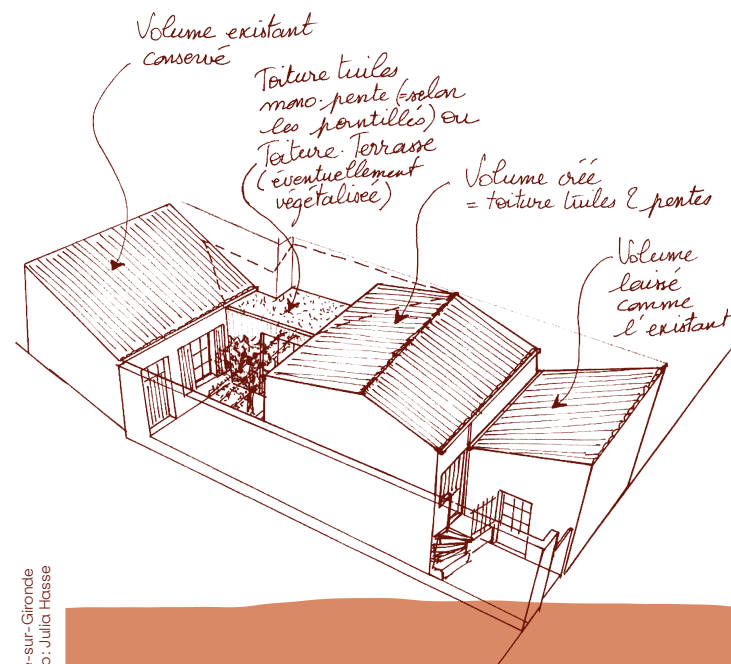
Comment se déroule le rendez-vous ?

Le CAUE 17 couvre l'ensemble du département. Chaque architecte conseil intervient dans un secteur géographique défini. Il vous reçoit sur rendez-vous dans une commune proche du lieu de votre projet.

Ses conseils sont préalables à l'intervention du maître d'œuvre privé, qu'il soit architecte ou constructeur.

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de tous les documents nécessaires à l'étude de votre projet (impressions ou fichiers numériques) :

- Extrait cadastral ou plan de géomètre
- Photos du terrain ou du bâtiment existant
- Plans ou esquisses du projet et des bâtiments existants
- Règlement de PLU, règlement de lotissement, documents administratifs
- Avis défavorable des services instructeurs ou des Architectes des Bâtiments de France le cas échéant



Maison individuelle à Mortagne-sur-Gironde
Ressources architecture - Photo: Julia Hosse



Le CAUE 17 n'exerce aucune maîtrise d'œuvre, il intervient en amont des projets, gratuitement.



Gîtes communaux à La Vallée
SD architectes - Photo: Arnaud Brossard